

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 2025-1392 ET 2025-1397
REMBOURSABLES PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 8 septembre 2025, le conseil a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **N° 2025-1392** décrétant le remplacement de certains véhicules lourds et autres véhicules à moteur ainsi que le tableau indicateur de l'aréna Glencore pour un montant de 2 468 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 2 468 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.
- **N° 2025-1397** modifiant le règlement d'emprunt N° 2023-1289 afin d'augmenter l'emprunt et la dépense pour un montant additionnel de 2 000 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'aréna Réjean-Houle et décrétant l'emprunt d'un montant total de 2 265 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Les règlements N^{OS} 2025-1392 et 2025-1397 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 19 septembre 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 octobre 2025.

Les règlements N^{OS} 2025-1392 et 2025-1397 entrent en vigueur le 12 novembre 2025, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 31^e jour du mois d'octobre 2025
et publié le 12 novembre 2025



Angèle Tousignant, greffière